

MAIRIE
De
ROSNAY

36300

 02.54.37.80.17

rosnay-mairie@wanadoo.fr

Dans sa séance du 18/02/2022, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1/ ETUDE ENERGETIQUE LE CENDRILLE

Afin d'étayer la demande de subvention au titre de la DETR, il convient de faire une étude énergétique du bâtiment 1 place de la Mairie.

Le conseil municipal (7 voix Pour et 2 Contre) retient la proposition du cabinet COMBIOSOL pour un montant de 800 € HT.

2/ DETERMINATION DU MONTANT DU LOYER LE CENDRILLE

Le bail commercial vient à expiration le 31/10/2022, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter le loyer jusqu'au renouvellement du bail.

3/ AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE DU LOGEMENT DE L'INSTITUTEUR

Le Conseil Municipal (7 voix Pour et 2 Contre) autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 de la maîtrise d'œuvre et d'ajuster le montant des honoraires de l'architecte au montant prévisionnel des travaux.

4/ ADOPTION PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS LOCATIFS ET DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal adopte (7 voix Pour et 2 Contre) le plan de financement des travaux de rénovation énergétique comme suit :

Travaux concernant les logements locatifs (8, rue de la Poste - 25, rue de la Vignauderie- 22, rue du Champ de Foire – 12, rue de la Mondonnerie et la Mairie).

La dépense HT s'élève à 50 393,65 €, les recettes se composent des certificats CEE pour 3 842,24 €, d'une demande de DETR pour 25 196,83 € et la participation de la commune de 21 354,58 € soit un total de 50 393,65 €.

5/ RENOVATION ENERGETIQUE LE CENDRILLE

Le conseil municipal adopte (7 voix Pour et 2 Contre) le plan de financement des travaux de rénovation énergétique du restaurant comme suit :

La dépense s'élève à 36 784,59 € HT, les recettes se composent des certificats CEE pour un montant de 3 245,40 €, d'une demande de DETR pour 18 392,29 € et d'une participation de la commune de 15 146,90 € soit un total de 36 784,59 €.

6/ UTILISATION DE LA PLACE ROUGE

Le Conseil Municipal unanime décide de laisser le libre accès tant des véhicules que des camping-cars sur la Place Rouge située devant l'Eglise, celle-ci faisant partie du domaine public donc accessible à tous. Néanmoins, le stationnement des camping-cars sera limité à une nuit.